

Décision n° 2022-1611
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 29 juillet 2022
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de la société MomentTech à
la société ComMeeTT

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société MomentTech reçu le 29 juillet 2022, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société ComMeeTT reçu le 29 juillet 2022, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 29 août 2022, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 29 août 2024, de la société MomentTech (Siren : 822 687 406) à la société ComMeeTT (Siren : 907 880 520) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	01 88 53	2021-1840	25/08/2021
Numéros géographiques	02 79 41	2021-1840	25/08/2021
Numéros géographiques	03 53 57	2021-1840	25/08/2021
Numéros géographiques	04 87 86	2021-1840	25/08/2021
Numéros géographiques	05 54 97	2021-1840	25/08/2021
Numéros polyvalents	09 72 02	2020-1106	01/10/2020
Numéros polyvalents	09 72 04	2021-0086	21/01/2021
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 00 17	2020-1106	01/10/2020
Numéros géographiques	05 90 14	2021-2395	03/11/2021
Numéros géographiques	05 96 09	2021-2219	13/10/2021
Préfixe RIO fixe	FZ	2020-1106	01/10/2020

Article 2. La société ComMeeTT acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ComMeeTT et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 29 juillet 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales